

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2024 – 2025**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en seize modules.

Les étudiant-e-s doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, politiques publiques, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que propriété intellectuelle), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiant-e-s doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiant-e-s seront invités à confirmer leur participation. Si un-e étudiant-e se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiant-e-s en master, les étudiant-e-s qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiant-e-s en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiant-e-s doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participant-e-s : le nombre de participant-e-s est en principe **limité à 25 personnes par module**. Les responsables du module peuvent prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participant-e-s.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participant-e-s par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiant-e-s ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacun-e des participant-e-s (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un-e participant-e n'obtient pas l'attestation, il ou elle peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il ou elle peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre.** Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.** Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiant-e-s figurant en liste d'attente seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistré-e-s en liste d'attente et seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt

l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant-e.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du ou de la responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au ou à la responsable du module concerné.**

Equivalences

Les étudiant-e-s peuvent obtenir une **équivalence pour un, deux ou trois modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.
- soit pour la participation au Séminaire de Strasbourg.

Si une équivalence est obtenue pour trois modules, il n'est pas possible d'obtenir un master avec une orientation spécifique (seul un master général (sans orientation) peut être obtenu).

Aucune équivalence ne pourra être considérée comme un module obligatoire d'une orientation.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout-e étudiant-e qui s'est inscrit-e à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu-e d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1 DIVORCE ET PROCÉDURE – SÉMINAIRE DE TOULON

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« DROIT SOCIAL » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. François Bohnet
Prof. Sabrina Burgat

En collaboration avec Mélina Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud (F).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le séminaire de Toulon, organisé en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université du Sud, permet aux étudiant-e-s de se pencher sur un dossier concret présentant des éléments internationaux et leur donne l'occasion de collaborer avec des étudiant-e-s en Master à Toulon. Cette année, les étudiant-e-s seront appelé-e-s à tenir le rôle d'avocat-e-s et à participer activement au déroulement de diverses phases d'une procédure de divorce, avec une composante internationale. Ils et elles devront rédiger divers actes judiciaires et participer à des audiences de plaidoiries.

- **Problématiques abordées**

Les domaines juridiques abordés seront les suivants :

- Causes et effets du divorce.
- Négociations sur les effets accessoires du divorce.
- Procédure de divorce selon le CPC et le droit international privé.
- Reconnaissance et exécution du jugement à l'étranger.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 23 septembre au 13 octobre 2024.

Le module aura lieu à Neuchâtel.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

Première phase

Lundi 23 septembre 2024

8h15-10h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure de divorce ; remise de la donnée aux différents groupes.

Mercredi 25 septembre 2024

18h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

Jeudi 26 septembre 2024

13h15-17h00 Discussion avec les groupes sur leur projet d'actes.

Lundi 30 septembre 2024

18h00 Remise par les groupes de leur projet définitif.

Jeudi 3 octobre 2024

8h15-12h00 Plaidoiries.

Seconde phase

Du mercredi 9 au vendredi 11 octobre 2024

Travail en bibliothèque avec les étudiant-e-s français ; plaidoiries.

MODULE N° 2

MIGRATIONS ET PROTECTION SOCIALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsables du module**

Prof. Cesla Amarelle
Prof. Anne-Sylvie Dupont

Avec la collaboration de la prof. Nesa Zimmermann.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Que la migration soit motivée par des raisons économiques ou humanitaires, elle pose de nombreuses et vastes questions en lien avec la protection sociale des personnes qui y recourent. Les objectifs de ce module sont, d'une part, d'étudier différentes situations sous l'angle du droit des migrations et du droit de la sécurité sociale pour comprendre le régime légal applicable aux personnes migrantes en fonction de leur statut, et, d'autre part, de discuter des enjeux des solutions juridiques actuellement en vigueur.

- **Problématiques abordées**

Les questions suivantes seront notamment abordées :

- Impact de la migration économique sur la protection sociale (ALCP, AELE et conventions bilatérales).
- Impact du statut en droit des migrations sur la protection sociale, en particulier.
- Accès aux soins de santé.
- Respect des garanties constitutionnelles et des droits fondamentaux pour les personnes migrantes, en particulier pour les enfants. Focus sur l'aide d'urgence.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 23 septembre au 13 octobre 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 3 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET
CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participant-e-s au module seront invité-e-s à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 14 octobre au 3 novembre 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques.

MODULE N° 4

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, INNOVATION ET DURABILITÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES », « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsables du module**

Prof. Daniel Kraus
Natalia Cossentino, assistante doctorante

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de familiariser les participant-e-s au rôle que peut jouer la propriété intellectuelle dans le développement durable. Les réflexions porteront sur différents droits de PI, en vue de l'élaboration de législations orientées vers l'avenir, à la recherche d'un équilibre entre durabilité et incitation à l'innovation. Nous bénéficierons d'interventions de spécialistes en la matière et visiterons des organisations et/ou entreprises liées de près à notre réflexion.

- **Problématiques abordées**

- Questions économiques et environnementales de propriété intellectuelle.
- Quel rôle les droits de propriété industrielle peuvent-ils jouer dans une perspective de développement socio-économique durable ? (en particulier : rôle des marques de garantie, notamment dans l'économie circulaire ; obsolescence programmée et droit des brevets et des designs, etc.).
- La place des variétés végétales et leur rôle dans une perspective de durabilité.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 14 octobre au 3 novembre 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

La première séance aura lieu de 12h15 à 14h00 le lundi 14 octobre. Les suivantes, les jeudis 17, 24 et 31 octobre 2024.

MODULE N° 5

IMPOSITION DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

MODULE DE L'ORIENTATION « BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsables du module**

Prof. Thierry Obrist

Prof. Georges Cavalier, Université Jean-Moulin Lyon 3

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit fiscal suisse (Plan d'études du Bachelor of Law UniNE).

Un examen équivalent est nécessaire pour les étudiant-e-s n'ayant pas effectué leur Bachelor of Law à l'UniNE.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module débutera par une introduction à la fiscalité internationale lors de laquelle les étudiant-e-s se familiariseront avec le vocabulaire, les principes de la compétence fiscale dans les relations internationales (notions de résidence et de source), mais également les méthodes pour réduire ou éliminer les doubles impositions : à cet égard, le cours évoquera les modèles de conventions visant à éliminer la double imposition, ainsi que leurs principes de lecture et d'interprétation.

Il se poursuivra par une présentation des règles de répartition du droit d'imposer certains types de revenus d'investissement (dividendes, intérêts, redevances et gains en capital) ainsi que des points d'attention dans des opérations de fusion et d'acquisition (« merger and acquisition »).

Pour permettre aux participant-e-s de transformer leurs « savoirs » en « compétences », le cours approfondira ensuite la matière à travers un cas pratique dans lequel un investisseur suisse participe à une opération de fusion et d'acquisition avec des aspects français. Ce cas pratique sera discuté et résolu avec des étudiant-e-s lyonnais lors de la dernière partie extra-muros du module qui se déroulera à l'Université Jean-Moulin Lyon 3.

- **Problématiques abordées**

- Principes de fiscalité internationale.
- Opération de fusion et d'acquisition internationale.
- Imposition des dividendes, intérêts et redevances dans des relations internationales.
- Imposition des gains en capital.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 4 au 24 novembre 2024.

Le cours sera donné en partie par le Prof. Thierry Obrist et en partie par le Prof. Georges Cavalier. Ce dernier a été nommé Professeur invité à l'Université de Neuchâtel pour le semestre d'automne 2024.

La partie du cours à Neuchâtel – le 7 et le 14 novembre – peut-être suivie en tant que cours indépendamment du module du séminaire thématique et donne droit à 2 ECTS si un examen oral est passé.

Le module se déroulera en France, auprès de l'Université de Jean-Moulin Lyon 3 du 20 au 22 novembre 2024.

Une partie de l'enseignement se fera en anglais.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE – OBJECTIF PLAIDOIRIES

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsables du module**

Prof. Nadja Capus
Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

Sur demande dûment motivée, des exceptions sont toutefois possibles.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les étudiant-e-s seront mis-es en possession d'un dossier fictif. Réparti-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs et actrices du procès pénal, ils et elles devront accomplir une analyse approfondie de l'ensemble des questions notamment d'établissement des faits, de procédure et d'application du droit de fond, ainsi que mettre en place une stratégie procédurale et des présentations orales (réquisitoire, plaidoirie de la partie plaignante, plaidoirie de la défense) avec le concours de magistrat-e-s et d'avocat-e-s du Canton de Neuchâtel.

L'objectif de ce module est de familiariser les étudiant-e-s avec le monde de la pratique judiciaire, en concrétisant les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le cursus universitaire.

- **Problématiques abordées**

- Le droit pénal en général.
- Les règles et principes de procédure pénale.
- L'action civile devant le juge pénal.
- Les droits des victimes d'infractions.
- La réparation du dommage.

- **En résumé**

- Un cas sera distribué aux participant-e-s au module sous la forme d'un dossier pénal.
- Les participant-e-s seront réparti-e-s en plusieurs groupes.
- Chaque groupe devra, dans le cadre d'un mémoire, effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des questions de fond et de forme liées à l'affaire.
- Les groupes seront chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs et actrices du procès pénal.
- Une demi-journée de travail de mise en forme des interventions orales sera organisée, moment à l'occasion duquel chaque groupe sera coaché par un-e professionnel-le (procureur-e, avocat-e).
- Un procès fictif sera organisé, durant lequel chacun-e sera amené-e à plaider.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 4 au 24 novembre 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7

SURVEILLANCE DES PROFESSIONNEL-LE-S DE LA SANTÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module vise à sensibiliser les étudiant-e-s au rôle central que l'Etat joue dans la surveillance des professionnel-le-s de la santé, afin de garantir un haut niveau de compétences et de renforcer ainsi la confiance des patient-e-s. Au travers de différents cas pratiques, le module retracera le parcours d'un-e soignant-e face aux autorités depuis l'ouverture de son cabinet médical, jusqu'à la fin de sa pratique. Les participant-e-s seront amené-e-s à tenir alternativement le rôle de l'Autorité et du médecin. Quelques intervenant-e-s externes partageront leur expérience du terrain.

- **Problématiques abordées**

Les jeux de rôles illustreront notamment l'autorisation de pratiquer, l'autorisation de facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins, la surveillance disciplinaire, les sanctions disciplinaires et les principes administratifs que l'Autorité doit respecter dans sa pratique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 novembre au 15 décembre 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 8 (CRÉ)ACTION LÉGISLATIVE ET POLITIQUE PUBLIQUE

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUE PUBLIQUE », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Dre Morgane Ventura, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module a pour objectif de familiariser les étudiant-e-s avec la vie d'une politique publique, de sa naissance à son adoption. Il permet de travailler sur un cas concret inspiré d'un problème social quotidien. Des groupes seront formés afin de travailler en équipe, de favoriser l'esprit de compromis et de mener un projet commun.

Au travers de rencontres, de débats et de travaux aidant à structurer la pensée, l'objectif du séminaire est d'apporter un soutien théorique à la pratique, en matière de politique publique. De l'identification d'un problème à régler, à la défense de la solution la plus adaptée, les étudiant-e-s auront un aperçu global du processus.

- **Problématiques abordées**

- Création du droit.
- Relation entre politique et droit.
- Opportunité des mesures.
- Problèmes sociaux et sociétaux.
- Lien entre social et politique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 24 février au 16 mars 2025.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 9

MAÎTRISER LES ENJEUX JURIDIQUES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

- **Responsables du module**

Prof. Florence Guillaume
Jonathan Bory, chargé d'enseignement
Iago Baumann, assistant doctorant

Avec la participation de spécialistes de l'intelligence artificielle générative.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs**

L'objectif de ce module est d'explorer l'intersection de l'intelligence artificielle (IA) et du droit, en mettant l'accent sur les questions juridiques et éthiques complexes qui se posent dans le développement et l'utilisation de Large Language Models (LLM) tels que ChatGPT.

Les participant-e-s au module se livreront à une analyse critique de la réglementation de l'IA, d'une part, et développeront des compétences pratiques, d'autre part. Ils apprendront notamment comment utiliser un LLM pour la recherche, l'analyse et la rédaction juridique. À la fin de ce module, les étudiant-e-s auront pu identifier les défis juridiques et éthiques posés par l'IA et acquérir les compétences nécessaires pour les relever en pratique.

Les participant-e-s au module développeront leurs aptitudes à :

- travailler en équipe, partager leurs connaissances et se répartir le travail équitablement pour maximiser la dynamique de groupe ;
- exprimer de façon structurée et précise leur analyse juridique par écrit ; et
- communiquer par oral de façon claire, concise et convaincante

- **Hypothèses de travail**

Alors que la technologie évolue à une vitesse fulgurante, les cadres juridique et éthique tentent de suivre le rythme. Les participant-e-s étudieront les principes juridiques et éthiques qui sous-tendent le développement de l'IA et apprendront à utiliser efficacement ces outils technologiques avancés.

La première partie du cours examinera comment l'IA peut être encadrée par des règles juridiques. Les participant-e-s étudieront les cadres juridiques existant en Suisse, dans l'Union européenne et au niveau international, et exploreront les potentielles orientations futures. Le cours explorera également l'intersection entre la technologie et la société, en examinant les impacts sociaux et culturels du développement de l'IA, le rôle du droit dans l'encadrement de ces effets et les questions éthiques incontournables.

La deuxième partie du cours se concentrera sur les applications pratiques de l'IA générative. Les participant-e-s apprendront comment manier efficacement l'IA dans divers domaines du droit, notamment la recherche juridique, l'analyse de documents et la rédaction d'avis de droit. Ils débattront également des implications éthiques dans la pratique juridique, telles que les biais, les préjugés et le rôle du jugement humain.

- **Problématiques abordées**

- Comment développer l'IA de façon éthiquement responsable ?
- Comment encadrer l'IA par des règles de droit ?
- Comment utiliser efficacement l'IA dans la pratique juridique ?

- **Organisation**

Le module se déroulera du 24 février au 16 mars 2025.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10

LES RÈGLES DE LA FIFA SUR LE TRANSFERT DE JOUEURS SOUS LE PRISME DU DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL
ET EUROPÉEN » ET « DROIT DU SPORT »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis. En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux participant-e-s ayant déjà suivi les cours « Internal Market Law of the EU » et « Competition Law and Policy » (ou des cours équivalents dans une autre université.)

Pour des raisons d'organisation liées à la visite auprès des institutions européennes, le groupe sera limité à quinze participant-e-s.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les règles adoptées en matière de transfert de joueurs par une fédération sportive internationale, comme la FIFA, s'imposent à l'échelle mondiale. En parallèle, une telle fédération exerce une activité économique comme organisatrice de compétitions sportives et exploite les droits liés à celles-ci. La violation des règles de la FIFA en matière de transfert de joueurs est passible de sanctions sportives et financières pour les joueurs et les clubs, qui sont susceptibles de limiter la possibilité pour les joueurs professionnels de se faire embaucher par un nouveau club, et pour ces clubs de recruter des joueurs. Ces règles affectent nécessairement la concurrence entre les clubs et restreignent simultanément la libre circulation des personnes. Le caractère restrictif de ces règles se trouve renforcé si les sanctions imposées aux joueurs et/ou aux clubs ne peuvent être contestées que devant le Tribunal arbitral du sport, dont les sentences sont elles-mêmes soumises à un contrôle très limité par le Tribunal fédéral.

Après une introduction théorique, les participant-e-s sont répartis en deux groupes pour résoudre un cas fictif. Chaque groupe soumet un memorandum écrit (FR/EN à choix), qu'il défend ensuite oralement lors d'une audience de débats. Le module inclut une visite auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (31 mars-1^{er} avril 2025) et/ou auprès des institutions européennes à Bruxelles (Commission européenne, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE/AELE ; 2-3 avril 2025), ponctuée de présentations par des juges, avocats généraux, référendaires, fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

- **Problématiques abordées**

- Interdiction des accords et des abus de position dominante en droit de la concurrence de l'UE.
- Libre circulation des personnes dans le marché intérieur européen ainsi qu'entre l'UE et la Suisse.
- Restrictions à la concurrence et à la libre circulation des personnes imposées par les réglementations des fédérations sportives.
- Compatibilité du contrôle exercé par le Tribunal fédéral (TF) sur les sentences du Tribunal arbitral du sport (TAS) dans le cadre de litiges sportifs, au regard du droit de la concurrence européen, de la libre circulation des personnes et de la CEDH.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 mars au 6 avril 2025, à Neuchâtel et à Luxembourg et/ou Bruxelles.

Le voyage d'études à Luxembourg et/ou Bruxelles aura lieu durant la dernière semaine du module (31 mars - 6 avril 2025).

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile aux participant-e-s inscrit-e-s.

MODULE N° 11 LES OBLIGATIONS FONT DU SKI

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. Blaise Carron
Prof. Christoph Müller

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des obligations, et
- Droit des contrats.

Il est également préférable que les participant-e-s pratiquent le ski.

L'inscription à ce module s'effectue en même temps que les modules du semestre d'automne.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Vous faites du ski en Valais avec quelques ami-e-s. Vous voulez payer votre forfait de ski avec un bon-cadeau, ce qui vous est refusé parce qu'il est expiré selon les conditions générales applicables. Comme il fait très beau, vous prenez quand même la première télécabine du matin. Après quelques descentes, vous mangez au restaurant au milieu des pistes. Une fois terminé votre repas bien arrosé, un-e de vos ami-e-s se rend compte que ses nouveaux skis ont disparu. Il/Elle décide de vous attendre au restaurant pour bronzer encore un peu et pour prendre l'apéro en fin de journée avec tout le groupe. L'après-midi, vous continuez de skier, mais cette fois-ci côté France. Sous l'effet de l'alcool, un-e de vos ami-e-s se prend pour Marco Odermatt et heurte très violemment un pylône non matelassé. Il/Elle est transporté-e en hélicoptère à l'hôpital suisse le plus proche. Malheureusement, le temps se gâte très rapidement et une tempête de neige vous empêche de rejoindre le restaurant dans lequel votre ami-e vous attend depuis midi. Chance dans la malchance, vous tombez sur un chalet inoccupé dont vous cassez la porte pour vous mettre à l'abri du vent et de la neige.

- **Problématiques abordées**

Votre journée de ski soulève toute une série de problèmes juridiques relevant notamment du droit des obligations. Les questions touchent à la fois à la partie générale (conditions générales, responsabilité de l'aubergiste pour les objets volés des client-e-s, responsabilité de l'exploitant de pistes de ski, état de nécessité, etc.) et à la partie spéciale (contrat de transport, contrat d'hébergement, gestion d'affaires, etc.) du Code des obligations.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 mars au 6 avril 2025.

Des spécialistes externes viendront partager leurs expériences relatives aux problèmes juridiques et non juridiques relatifs aux domaines skiables et enrichir nos discussions.

Une partie du module se déroulera en Valais, proche des pistes de ski. Afin de permettre la réservation des locaux, une inscription définitive sera requise au semestre d'automne 2024.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 12

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL ET DROIT DE GRÈVE

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « DROIT SOCIAL » ET « POLITIQUES
PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Jean-Philippe Dunand

En collaboration avec le prof. Laurent Gamet, Doyen de la faculté de droit de l'Université de Paris-Est-Créteil (UPEC).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.

L'inscription à ce module s'effectue en même temps que les modules du semestre d'automne.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les conventions collectives de travail sont d'une grande importance pratique dans l'ordre juridique suisse. Il s'agira d'étudier leur contenu et modalités d'application, et de déterminer leurs interactions avec le droit de grève.

Les participant-e-s auront à résoudre des cas pratiques (droit matériel et droit procédural) et à rédiger des avis de droit. Des représentant-e-s des partenaires sociaux (associations patronales et syndicats) feront part de leurs expériences.

Le module comprendra un séjour à Paris et une collaboration avec les étudiant-e-s en droit de l'Université de Paris-Est-Créteil. Une visite de la « place de Grève », à l'origine de la notion de la grève, est prévue.

- **Problématiques abordées**

- Application des conventions collectives de travail.
- Droit de grève.
- Droit comparé (droit suisse et droit français).

- Droit international (droit européen et droit de l'Organisation Internationale du Travail).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 mars au 6 avril 2025 à Neuchâtel et à Paris.

Le déplacement à Paris aura lieu du jeudi 3 au samedi 5 avril 2025.

Un montant de 100 euros sera demandé à chaque étudiant-e à titre de participation aux frais de voyage et d'hébergement.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13 INTÉGRITÉ DU SPORT ET PARIS SPORTIFS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET
CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Dre Madalina Diaconu, professeure titulaire

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement.

Dans ce contexte, les participant-e-s au module seront notamment amené-e-s à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif).

Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.
- Les mécanismes de surveillance des paris.
- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 avril au 4 mai 2025.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14

GOVERNANCE D'ENTREPRISE : BONNES PRATIQUES DANS UNE SOCIÉTÉ ANONYME

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« BUSINESS & TAX LAW » ET « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

- **Responsable du module**

Prof. Olivier Hari

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des sociétés.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif pour les participant-e-s est d'identifier, comprendre et mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance dans une société anonyme, également celle dont des titres (actions ou obligations) sont cotés à la bourse suisse.

Dans une approche transversale, les participant-e-s seront mis en situation comme le seraient des actionnaires, membres de conseil d'administration ou créanciers d'une société anonyme suisse.

- **Problématiques abordées**

- Droits et obligations des membres du conseil d'administration.
- Situation des actionnaires majoritaires et minoritaires.
- Situation des créanciers obligataires.
- Assemblées générales des actionnaires et des créanciers obligataires.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 avril au 4 mai 2025.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 15

DE L'ADMINISTRATION « ANALOGIQUE » VERS UNE ADMINISTRATION NUMÉRIQUE – ENJEUX ET DÉFIS

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « POLITIQUES PUBLIQUES », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « DROIT SOCIAL » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Dre Samah Posse, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le développement des technologies numériques modifie profondément notre société et ses formes de communication. Si la numérisation des activités étatiques présente des avantages certains liés notamment à la modernisation des services et des procédures (optimisation des coûts, performance, agilité, décloisonnement, simplification et rapidité des services, etc.), elle soulève de nouveaux enjeux et des questions juridiques complexes, et ce tant au niveau institutionnel et normatif, que sur le plan matériel et substantiel.

Dans ce cadre, le module vise à familiariser les étudiant-e-s avec le cadre normatif international et national en matière de cyberadministration (bases légales existantes, *Tallinn Declaration on eGovernment*, projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités [LMETA] ainsi que les différentes *Stratégies* de la Confédération liées à la numérisation) tout en les sensibilisant aux problématiques et aux enjeux juridiques inhérents à la transformation numérique.

- **Problématiques abordées**

- Principe de la priorité numérique.
- Dématérialisation des relations entre l'État et ses citoyens.
- Cyberadministration et fédéralisme (collaboration entre les autorités de différentes collectivités et avec des tiers).
- Principe « *once only* ».

- Transparence, traçabilité et explicabilité de l'activité étatique.
 - Données publiques en libre accès (*Open Government Data*).
 - Principe de l'échange électronique automatisé des données.
 - Sécurité des données dans un contexte de multiplication des cyberattaques.
 - Protection des droits fondamentaux, en particulier droit à l'autodétermination informationnelle et risques « d'exclusion numérique ».
- **Organisation**
Le module se déroulera du 5 au 25 mai 2025.
L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 16

NÉGOCIATION MULTILATÉRALE AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but de familiariser les participant-e-s aux divers mécanismes de codification internationale par le truchement de deux différents organes et organisations internationales.

Tout d'abord, la Commission du droit international, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947 en vue de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1er du Statut de la C.D.I.). Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats. Il s'agit d'un organe subsidiaire de l'ONU ayant une compétence générale en matière de codification du droit international public.

Deuxièmement, l'Institut de droit international, association savante fondé en 1873, « ayant pour but de favoriser le progrès du droit international », se démarque radicalement des deux institutions susmentionnées dans la mesure où il incarne à merveille la codification scientifique par opposition à la codification institutionnelle.

Les participant-e-s seront initiés au fonctionnement de ces différents vecteurs de la codification internationale et seront incités, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, à prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de

l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. De même, les participant-e-s auront l'occasion de comprendre le fonctionnement de deux organisations internationales (O.N.U. et d'une organisation non-gouvernementale (I.D.I.).

Enfin, le participant-e-s négocieront, dans le cadre d'une conférence diplomatique convoquée par l'ONU, une convention multilatérale sur la base des travaux et des projets de codification préparés par la C.D.I. en matière d' « Élévation du niveau de la mer au regard du droit international » (causée par le changement climatique).

- **Problématiques abordées**

- La distinction entre codification et développement progressif du droit international en filigrane du type d'organisation internationale.
- Conséquences de l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international : existence d'un Etat en voie de submersion ; limite des espaces maritimes (droit de la mer) ; réfugiés climatiques ; responsabilité internationale des Etats.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 5 au 25 mai 2025.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

